



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

amendes

Question écrite n° 129983

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur les dysfonctionnements dont sont de plus en plus souvent victimes des automobilistes de bonne foi, du fait du système automatisé de verbalisation. Qu'il s'agisse d'erreurs de l'administration liées à un mauvais enregistrement des certificats de cession des véhicules ou à des escroqueries délibérées, par usurpation de plaque d'immatriculation, les victimes reçoivent des PV ne les concernant pas et éprouvent les plus grandes difficultés à établir qu'elles ne sont pas les auteurs de l'infraction. Ainsi, au traumatisme de se sentir injustement accusé, s'ajoutent les mises en demeure de payer de l'administration, allant jusqu'à la saisie des comptes bancaires. Pour aider les victimes à se sortir de cette nasse, la Fédération nationale d'entraide aux conducteurs (FNEC) et l'Association nationale de défense des victimes d'injustices (ANDEVI) suggèrent la mise en place d'une structure d'écoute et de conseils pour les personnes injustement verbalisées. Cette structure aurait vocation à être rattachée aux services du défenseur des droits. Il lui demande s'il serait favorable à mettre à l'étude la création d'une telle structure.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129983

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1991

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)